

Communiqué de la commune

Galerie marchande – Front de neige : point de situation.

Depuis 2020 la commune a dépensé plus de 3 millions d'euros pour la galerie marchande.

Il n'est pas possible légalement de continuer de dépenser de l'argent public dans des biens privés.

Les services de l'Etat ont rappelé à plusieurs reprises qu'il était impossible de continuer à dépenser de l'argent public dans un bien privé et nous a sommés d'y remédier.

Soit il y a une régularisation de l'intervention financière de la commune soit la commune se voit obligée de sortir de la gestion de la galerie.

La commune n'impose rien :

- soit elle devient propriétaire et assume la gestion,
- soit les copropriétaires conservent la propriété et assument l'ensemble des charges.

Si la commune est propriétaire, elle prendra en charge 80 % des coûts liés à la galerie (fonctionnement, entretien sécurité et investissements), les commerçants ne contribueraient qu'à une partie des frais de sécurité à hauteur de 25 € par m² et par an, de surface accessible au public, et aucune charge ne serait désormais supportée par les copropriétaires.

Depuis le début de la saison, la galerie marchande d'Isola 2000 est ouverte uniquement grâce à un arrêté municipal pris au titre des pouvoirs de police du Maire.

Sans cet arrêté exceptionnel, la galerie n'aurait pas pu ouvrir, la commune n'étant toujours pas propriétaire du site et en l'absence d'un exploitant unique.

La sécurité reste la priorité absolue.

Le nouveau système de sécurité incendie (SSI), entièrement financé par la commune, fonctionne.

Lors de la dernière commission de sécurité (26 novembre), la galerie a reçu un avis favorable, mais certains lots restent non conformes et font l'objet de mesures prévues par la loi.

Le cadre de ce début de saison est un cadre temporaire, pas une situation normale.

Tant que la commune n'est pas propriétaire :

- elle peut payer uniquement les frais de sécurité,
- le ménage et l'entretien restent à la charge des propriétaires, conformément aux règles fixées par l'État.

Depuis plus de 3 ans, la commune propose de devenir propriétaire de la galerie pour :

- investir légalement
- réaliser et financer les travaux PMR pour 1,3 millions d'euros

⚠ Des recours juridiques en cours retardent encore cette solution.

AG convoquées trop tardivement,

- délais de recours toujours en cours,
- assemblée attaquée (Pelevos),
- procédures contentieuses empêchant toute signature définitive.

Sans un cadre de propriété clair, cette situation ne peut pas durer.

Une nouvelle réunion d'information sera organisée fin janvier.

Transparence, responsabilité, sécurité et légalité guident chacune des décisions de la commune.